

L'enseignement catholique appelle à un refinancement du libre

À un mois des élections, le Secrétariat général de l'enseignement catholique lance une campagne pour le refinancement du réseau libre... à hauteur de l'officiel.

MARIE THIEFFRY

Une pétition, un site, des fiches explicatives et une vidéo dans laquelle deux élèves de sixième primaire sont assis à un pupitre, dos à un tableau. Ils se présentent : Nathalie, 11 ans, fréquente l'école fondamentale Sainte-Marie. David, également âgé de 11 ans, est inscrit à l'école primaire Le Ruisseau. « Pour l'une, dont l'école appartient à l'enseignement catholique, la Fédération Wallonie-Bruxelles verse 542 euros de subvention de fonctionnement », explique Etienne Michel, directeur général du Secrétariat général de l'enseignement catholique (Segec). « Pour l'autre, l'école est organisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) et reçoit... 1.015 euros de dotation. Soit presque le double. »

Une différence de moyens octroyés qui ramène soixante ans en arrière, période de la guerre scolaire et des lois Harmel. Le Pacte scolaire de 1959 prévoyait que les subventions de fonctionnement des écoles subventionnées devaient atteindre 75 % des moyens de fonctionnement des écoles de l'Etat.

« Une règle qui n'a, dans les faits, jamais été respectée », observe Etienne Michel. Plus proche de nous : les accords de la Saint-Boniface, signés en 2001 face à la situation de certaines écoles, prévoyaient une revalorisation progressive des subventions de fonctionnement.

Frais de fonctionnement

Leur objectif : atteindre, pour les écoles de l'enseignement libre, 75 % des moyens octroyés aux écoles de la FWB au bout de dix ans. Aujourd'hui, les écoles libres ne reçoivent que 50 % des subventions octroyées pour les écoles du réseau officiel.

Ces subventions doivent couvrir tous les frais de fonctionnement de l'école,

saire des enseignants exceptés. Soit l'achat de matériel, d'outils pédagogiques, de manuels, mais aussi assurer les revenus du personnel d'entretien et, parfois, des secrétaires. « Dans ce contexte, l'enseignement libre demande pour les vingt prochaines années un financement additionnel comparable à celui consenti pour le réseau officiel... en proportion du nombre d'élèves qu'il scolarise », lance le directeur général du Segec. Un montant qui s'élèverait à 66 millions d'euros par an.

Le déclenchement de la campagne ? La décision par le parlement fédéral en février dernier d'octroyer au nouveau

réseau de la Fédération, le réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), un refinancement de 20 millions d'euros. « Au total, ce sont 400 millions d'euros pour les vingt prochaines années : c'est une inégalité de traitement entre élèves de réseaux distincts », s'alarme Etienne Michel. « Force est de constater que les accords n'ont jamais été totalement appliqués. Ce que nous

demandons aujourd'hui, c'est de les respecter, tels qu'ils ont été négociés voilà dix ans. »

Interpeller « gentiment » les élus

À l'époque, la situation de l'enseignement catholique était différente. « En 2001, nous avions de sérieuses inquiétudes pour l'avenir d'un certain nombre d'écoles, en particulier d'écoles fondamentales », explique le directeur du Segec. « Nous n'en sommes plus au même point en 2019. Les accords de la Saint-Boniface ont tout de même permis un

vrai refinancement des écoles. » Sans vouloir réveiller la guerre scolaire, le Segec appelle donc à faire respecter le principe constitutionnel d'égalité entre tous les élèves, tous réseaux confondus. « Lorsque l'on observe les dépenses réalisées par les pays membres de l'OCDE pour l'enseignement obligatoire, la part de frais de fonctionnement de notre pays est deux fois moins élevée que la moyenne... Le gouvernement a bien eu raison de prendre cette décision : ce refinancement est nécessaire. Mais il est également nécessaire pour les écoles libres... »

Le Segec veut ainsi interpeller les élus « gentiment » : « Nous donnons un message de fin de législature », poursuit son directeur. « Nous nous adressons à ceux qui vont former le prochain gouvernement pour leur demander de prévoir pour l'enseignement subventionné une décision comparable à celle qui vient d'être prise pour le réseau WBE. »

50 %

C'est le taux de subventions reçu en 2018 par les écoles libres par rapport aux écoles officielles.

Réactions

Pour la Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente, l'ASBL qui défend et promeut l'enseignement public et laïc, les revendications du Segec sont « exagérées et ne tiennent pas compte de l'état des finances de la Communauté française et de

l'intérêt général ». Son directeur, Patrick Hullebroeck, ajoute : « L'attitude du Segec se focalise sur les intérêts de son propre réseau et a, pour effet, de relancer la compétition entre les réseaux. Suivre ces demandes serait suicidaire pour les finances publiques et irréaliste. » La Ligue estime que la concurrence entre ré-

seaux est dommageable pour l'intérêt général et plaide pour aller dans le sens d'une déconfessionnalisation générale de l'enseignement en Communauté française selon des modalités « à discuter ». Du côté du cabinet de la ministre de l'Éducation Marie-Martine Schyns (CDH), la campagne n'est pas perçue comme « une

attaque », mais comme « l'expression d'un regret : celui de n'avoir pu aller plus vite sous cette législature, bien que le Segec ait été l'un des acteurs des réformes menées. Il s'agit, plus que d'un reproche, d'une demande pour l'avenir, élément d'un mémorandum lié à une campagne électorale ».

M. TH.